

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2022.00977

**TRAVAUX DE VOIRIE 2022 - REFECTION DU CHEMIN DES
BOUTERIEUX A SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ -
MARCHE SUBSEQUENT N° 24 ATTRIBUE AU
GROUPEMENT COLAS/DEGRUEL**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT qu'à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, l'accord-cadre relatif à la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement de voirie de moyenne et grande ampleur est conclu avec les quatre titulaires suivants :

- GROUPEMENT COLAS/DEGRUEL (COLAS mandataire) sis 4 rue Frédéric Baït, 42011 Saint-Etienne Cedex 50015,
- EUROVIA DALA, agence de Saint-Étienne, sise 20 rue des Lattes, 42650 Saint-Jean-Bonnefonds,
- GROUPEMENT EIFFAGE ROUTE CENTRE EST/GUINTOLI (EIFFAGE mandataire) sis rue François Coli, BP 96, 42160 Andrézieux-Bouthéon,
- GROUPEMENT STAL TP LOIRE/COIRO FOREZ/MGB TP/ROGER MARTIN RHONE-ALPES sis 5 rue Salvador Allende, 42350 La Talaudière,

CONSIDERANT la consultation relative au marché subséquent n°24 pour des travaux de réfection des chemins de Boutérieux, de Faverge et de Rey à Saint-Christo-en-Jarez, organisée par Saint-Etienne Métropole du 31 mai au 16 juin 2022 à 12h00, ayant fait l'objet d'un mail auprès des quatre titulaires de l'accord cadre,

CONSIDERANT que les offres remises par les titulaires sont conformes,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés dans le dossier de consultation, à savoir le prix des prestations pondéré à 70 % et la valeur technique pondérée à 30 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre proposée par le groupement COLAS France/DEGRUEL est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Le marché subséquent n°24 est conclu avec le groupement COLAS/DEGRUEL (COLAS mandataire) sis 4 rue Frédéric Baït, 42011 Saint-Etienne Cedex 50015, Siret n° 329 338 883 02340, relatif aux travaux de réfection des chemins de Boutérieux, de Faverge et de Rey sur la commune de Saint-Christo-en-Jarez.

ARTICLE 2

Le délai d'exécution est de 5 semaines pour l'ensemble des deux voies. Les travaux démarrent sur ordre de service.

RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20220908-C20220097710

Date de mise en ligne : 06 octobre 2022

ARTICLE 3

Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires. Les prix sont actualisables. Le montant des prestations est estimé 108 176,34 € HT.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget Voirie – section Investissement.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 06/10/2022
Le Président,



Gaël PERDRIAU